



Commune de
LABRUYERE-DORSA

Labruyère-Dorsa, le 23 juillet 2020

Julien GODEFROY
Maire de Labruyère-Dorsa

Aux Labruyéroises et Labruyérois,

Objet : élagage d'arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques

Madame, Monsieur,

Jeudi 23 juillet dans la matinée, nos employés entretenaient par conscience professionnelle une haie privée qui entravait une partie de la voie publique. L'un d'entre eux, Philippe Vernet, a été fauché par une voiture dont la vitesse n'était pas, a priori, excessive mais qui ne l'avait pas vu. La voiture s'est arrêtée et a attendu l'arrivée de la gendarmerie et des pompiers. La conductrice était choquée. Philippe a été transporté aux services d'urgence de la clinique d'Occitanie vu qu'il souffrait d'une hanche. Aux dernières nouvelles il va bien et les examens médicaux n'ont pas révélé de fractures. Il est en arrêt de travail et se remet de ses contusions assez importantes.

Cet accident, qui aurait pu être bien plus dramatique, impose un rappel à la loi : le code civil indique que les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Ainsi, dès la semaine prochaine, je procéderai à un état des lieux dans le village et adresserai aux propriétaires concernés - par une entrave de haies, arbres ou arbustes sur la voie publique qu'elle soit communale ou départementale - un courrier les invitant à engager très rapidement les travaux d'élagage nécessaires au respect des dispositions du code civil. Je leur demanderai également de m'indiquer la date prévisionnelle de ces travaux. A défaut de réponse sous quinze jours, je n'hésiterai pas à user de mon pouvoir de police pour faire respecter la loi. J'adresserai alors un courrier recommandé de mise en demeure qui, laissé sans suite par les destinataires, pourra aboutir à des travaux d'office aux frais des riverains.

Cette démarche est dictée par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent nos voies publiques. Je suis conscient qu'au-delà de cette situation précise, la sécurité n'est pas toujours au rendez-vous sur nos routes vu notamment le comportement indélicat de certains automobilistes. Je vous assure qu'un diagnostic sera mené, par mon équipe et les services compétents du département, dans les prochains mois et que des travaux pourront être engagés dans les années à venir pour atténuer les problématiques constatées. Dans cette attente, soyez prudents et veillez à ce que vos enfants le soient aussi : la Mairie est régulièrement alertée par des comportements dangereux de ces derniers (à vélo ou à pied).

Comptant sur votre compréhension et votre diligence,

Bien cordialement,

Le Maire, Julien GODEFROY